



Délibération 2024_D029_GEMA

En l'an deux-mille vingt-quatre, le mardi 16 juillet 2024 à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance au 52 rue du Port à Beauvoir-sur-Mer sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves sur convocation du 10 juillet 2024.

Étaient présents : BILLON Jean-Yves, BRIAND Pascale, BUTON Didier, CARRARA Patricia, CAUDAL Claude, CHIFFOLEAU Stéphane, GILLET Patrick, GODEFROY Rosiane, LASSOUS Pascal, LAUNAY Véronique, MENUET Jean-Luc, PEROYS Bernard, PIPAUD Vincent, PIRAUD Laurent, ROUSSEAU Sébastien, SIGWALT Richard

Étaient représentés : CHARRIER Miguel par GODEFROY Rosiane, HUGUES Claire par CAUDAL Claude

Étaient excusés (titulaires) : GABORIT Fabien, GRALL Yoann, PARRAIS Philippe, PETRARU Cyril,

Étaient absents (titulaires) : BATARD Yves, COESLIER Catherine, DENIS Pascal, FERRER Jean-Bernard, GISBERT Thomas, GRONDIN Raoul

Elu secrétaire de séance : ROUSSEAU Sébastien

Nombre de délégués				
En exercice	Présents (titulaires et suppléants)	Excusés/Absents (titulaires)	Ayant donné pouvoir	Votants
24	16	12	2	18

OBJET :	GEMA – Restauration de roselières et validation du plan de financement
----------------	---

Le Président informe que la Commission Suivi des milieux aquatiques « Falleron, Loup Pendu et Dain » réunie le 1^{er} juillet 2024 a acté la restauration d'une roselière au lieu-dit du Grand Village à Machecoul-Saint-Même (44), travaux prévus à partir de septembre prochain.

Le coût de ces travaux et leur financement prévisionnel s'établissent comme suit :

DEPENSES			RESSOURCES				
Nature de la dépense	Montant du projet	Préciser en HT ou TTC	Financements	Montant subventionnable	Forme de l'aide	Taux de l'aide	Montant de la contribution attendue
Dépenses d'investissement	6 454.00 €	HT	Agence de l'eau Loire-Bretagne	6 454.00 €	Subvention	50%	3 227.00 €
			Région	6 454.00 €	Subvention	30%	1 936.20 €
Total des dépenses HT	6 454.00 €						
TOTAL DES DEPENSES TTC	7 744.80 €						
			Total des ressources externes				5 163.20 €
							FCTVA prévisionnel (N+1)
							1 270.46 €
			part résiduelle répartie entre les EPCI concernée:				1 311.14 €
			<i>CC Sud Retz Atlantique</i>	<i>1 311.14 €</i>			
			TOTAL DES RECETTES				7 744.80 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents :

- autorise le Président à engager ces travaux de restauration, et ce dans la limite des crédits inscrits au budget ;
- valide le plan de financement prévisionnel présenté ;
- autorise le Président à demander les subventions et transmettre les documents nécessaires à l'octroi de celles-ci ;
- autorise le Président à signer le cas échéant toutes conventions nécessaires et notamment avec les propriétaires concernés ;
- donne au Président toutes délégations et autorisations nécessaires pour la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré le jour, le mois, l'an ci-dessus,

Pour copie conforme

Au registre sont les signatures

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
 52 rue du Port
 85230 BEAUVOIR-SUR-MER
 Tél : 02 51 39 55 62
 contact@baie-bourgneuf.com

Le Président du Syndicat Mixte
 de la Baie de Bourgneuf,
 Monsieur Jean-Yves BILLON

SEANCE DU 16 JUILLET 2024
 Date de convocation : 10 juillet 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
 DE LA BAIE DE BOURGNEUF**

Délibération 2024_D030_GEMA

En l'an deux-mille vingt-quatre, le mardi 16 juillet 2024 à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance au 52 rue du Port à Beauvoir-sur-Mer sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves sur convocation du 10 juillet 2024.

Étaient présents : BILLON Jean-Yves, BRIAND Pascale, BUTON Didier, CARRARA Patricia, CAUDAL Claude, CHIFFOLEAU Stéphane, GILLET Patrick, GODEFROY Rosiane, LASSOUS Pascal, LAUNAY Véronique, MENUET Jean-Luc, PEROYS Bernard, PIPAUD Vincent, PIRAUD Laurent, ROUSSEAU Sébastien, SIGWALT Richard

Étaient représentés : CHARRIER Miguel par GODEFROY Rosiane, HUGUES Claire par CAUDAL Claude

Étaient excusés (titulaires) : GABORIT Fabien, GRALL Yoann, PARRAIS Philippe, PETRARU Cyril

Étaient absents (titulaires) : BATARD Yves, COESLIER Catherine, DENIS Pascal, FERRER Jean-Bernard, GISBERT Thomas, GRONDIN Raoul

Elu secrétaire de séance : ROUSSEAU Sébastien

Nombre de délégués				
En exercice	Présents (titulaires et suppléants)	Excusés/Absents (titulaires)	Ayant donné pouvoir	Votants
24	16	12	2	18

OBJET : GEMA – Restauration de mares dans le marais et validation du plan de financement

Le Président expose : La Commission Suivi des milieux aquatiques « Falleron, Loup Pendu et Dain » réunie le 1^{er} juillet 2024 a acté la restauration de 9 mares à Machecoul-Saint-Même (44) et 6 à Bouin (85), travaux prévus à partir de l'automne prochain. Les mares seront curées sur un tiers et des clôtures seront installées.

Le coût de ces travaux et leur financement prévisionnel s'établissent comme suit :

DEPENSES			RESSOURCES				
Nature de la dépense	Montant du projet	Préciser en HT ou TTC	Financements	Montant subventionnable	Forme de l'aide	Taux de l'aide	Montant de la contribution attendue
Dépenses d'investissement	12 065.15 €	HT	Agence de l'eau Loire-Bretagne	12 065.15 €	Subvention	50%	6 032.58 €
			Conseil Départemental de Vendée	12 065.15 €	Subvention	30%	3 619.55 €
Total des dépenses HT	12 065.15 €						
TOTAL DES DEPENSES TTC	14 478.18 €						
			Total des ressources externes				9 652.12 €
			FCTVA prévisionnel (N+1)				2 375.00 €
			part résiduelle répartie entre les EPCI concernées:				2 451.06 €
			<i>CC Challans Gois Communauté</i>				<i>1 128.24</i>
			<i>CC Sud Retz Atlantique</i>				<i>1 322.82</i>
			TOTAL DES RECETTES				14 478.18 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Président à engager ces travaux de restauration, et ce dans la limite des crédits inscrits au budget ;
- valide le plan de financement prévisionnel présenté ;
- autorise le Président à demander les subventions et transmettre les documents nécessaires à l'octroi de celles-ci ;
- autorise le Président à signer le cas échéant toutes conventions nécessaires et notamment avec les propriétaires concernés ;
- donne au Président toutes délégations et autorisations nécessaires pour la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré le jour, le mois, l'an ci-dessus,

Pour copie conforme

Au registre sont les signatures

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
 52 rue du Port
 85230 BEAUVOIR-SUR-MER
 Tél : 02 51 39 55 62
 contact@baie-bourgneuf.com

Le Président du Syndicat Mixte
 de la Baie de Bourgneuf,
 Monsieur Jean-Yves BILLON



SEANCE DU 16 JUILLET 2024

Date de convocation : 10 juillet 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DE LA BAIE DE BOURGNEUF**

Délibération 2024_D031_GH

En l'an deux-mille vingt-quatre, le mardi 16 juillet 2024 à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance au 52 rue du Port à Beauvoir-sur-Mer sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves sur convocation du 10 juillet 2024.

Étaient présents : BILLON Jean-Yves, BRIAND Pascale, BUTON Didier, CARRARA Patricia, CAUDAL Claude, CHIFFOLEAU Stéphane, GILLET Patrick, GODEFROY Rosiane, LASSOUS Pascal, LAUNAY Véronique, MENUET Jean-Luc, PEROYS Bernard, PIPAUD Vincent, PIRAUD Laurent, ROUSSEAU Sébastien, SIGWALT Richard

Étaient représentés : CHARRIER Miguel par GODEFROY Rosiane, HUGUES Claire par CAUDAL Claude

Étaient excusés (titulaires) : GABORIT Fabien, GRALL Yoann, PARRAIS Philippe, PETRARU Cyril

Étaient absents (titulaires) : BATARD Yves, COESLIER Catherine, DENIS Pascal, FERRER Jean-Bernard, GISBERT Thomas, GRONDIN Raoul

Élu secrétaire de séance : ROUSSEAU Sébastien

Nombre de délégués				
En exercice	Présents (titulaires et suppléants)	Absents (titulaires)	Ayant donné pouvoir	Votants
24	16	12	2	18

OBJET :	GH – Gestion hydraulique du marais breton nord réalimenté et secteur de Machecoul : Renouvellement des conventions de gestion
----------------	--

Le Président expose : avec la dissolution du Syndicat d'Aménagement Hydraulique (SAH) sud-Loire, les EPCI-fp, avec le transfert de cette compétence « GEMA », ont mis à disposition des ouvrages hydrauliques, pour que le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf en assure leur gestion.

Toutefois, la manœuvre de ces mêmes ouvrages hydrauliques, sur une période donnée, peut être liée à un usage particulier et non liée à la mission statutaire GEMAPI. Il s'agit notamment de la réalimentation des marais en eau douce, de l'apport d'eau douce pour l'irrigation des cultures situées en amont du marais, des prises d'eau salée ou encore de chasses d'eau pour l'entretien de la partie maritime du chenal du Port du Collet.

Aussi des conventions de prestations de services sont établies selon une quote-part de répartition des dépenses pour chaque ouvrage, rappelée ci-après :

Nom de l'ouvrage hydraulique mis à disposition par les EPCI-fp membres	Quote-part de participation financière sur les dépenses totales relatives à la gestion hydraulique des ouvrages			
	SMBB	Union des Marais Sud-Loire	Association d'irrigation du secteur des marais du sud-Loire	SIVOM du Port du Collet
Vannage de la Perrière	50%	45 %	5 %	- %
Vannage au pont « route de Challans » (à Machecoul)	50%	45 %	5 %	- %
Vannage du Port la Roche (Falleron)	50%	45 %	5 %	- %
Vannage de la Gravelle	50%	45 %	5 %	- %
Vannage de Taillée Gouine	50%	45 %	5 %	- %
Vannage du Fresne	50%	50 %	- %	- %
Vannage du Collet	67%	- %	- %	33%

La convention avec l'union des Marais et l'association des Irrigants est arrivée à son terme fin 2023, il est proposé de la renouveler sur les mêmes bases que la précédent et ce jusqu'à fin 2026. Pour la gestion de 6 ouvrages hydrauliques, il est prévu une participation annuelle (fonctionnement et investissement) suivante :

Ouvrages mis à disposition par les EPCI-fp au SMBB	Union des Marais Sud-Loire				Asso. Irrigants			
	%	Fonction.	Investis.	Total	%	Fonction.	Investis.	Montant
Vannage Pierrière	45%	1 609 €	558 €	2 167 €	5%	179 €	62 €	241 €
Vanne du pont "route de Challans" (Machecoul)	45%	2 216 €	549 €	2 765 €	5%	246 €	61 €	307 €
Port la Roche	45%	4 815 €	31 500 €	36 315 €	5%	535 €	3 500 €	4 035 €
Gravelle	45%	2 239 €	63 €	2 302 €	5%	249 €	7 €	256 €
Taillée Gouine	45%	2 239 €	2 700 €	4 939 €	5%	249 €	300 €	549 €
Fresne	50%	2 788 €	10 000 €	12 788 €	0%	- €	- €	- €
Collet								
TOTAL "ouvrages mis à disposition"		15 905 €	45 370 €	61 275 €		1 458 €	3 930 €	5 388 €

Concernant la gestion des vannages de Millac et du Collet, la convention a fait l'objet de négociation entre les parties prenantes et il a été décidé d'établir une convention pour chaque ouvrage :

- Ouvrage du Collet : SMBB, SIVOM du Port du Collet et Pornic agglo
- Ouvrage de Millac : SMBB, Pornic agglo et Union des marais

Pour couvrir les dépenses engagées par le SMBB, il est prévu un versement annuel :

- 5 570 €/an par le SIVOM du Port du Collet pour les manœuvres de « chasses » spécifiques de l'ouvrage du Collet.
- 11 150 €/an par Pornic agglo au titre de fonctionnement de l'ouvrage de Millac.

Le Comité syndical,

Vu les projets de convention de prestations de services avec les différents bénéficiaires,

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents :

- Autorise Monsieur le Président à signer les conventions de prestations de services relatives à la gestion des ouvrages hydrauliques suivants, jusqu'à fin 2026 :
 - o Pour 6 ouvrages, avec l'Union des marais sud-Loire et l'Association d'irrigation sud-Loire ;
 - o Pour le vannage du Collet, avec Pornic agglo Pays de Retz et SIVOM du Port du Collet ;
 - o Pour le vannage de Millac, avec Pornic agglo Pays de Retz et l'Union des Marais sud-Loire.
- Autorise Monsieur le Président à solliciter les participations auprès des bénéficiaires signataires de ces conventions ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré le jour, le mois, l'an ci-dessus,

Pour copie conforme

Au registre sont les signatures

Le Président du Syndicat Mixte
de la Baie de Bourgneuf,
Monsieur Jean-Yves BILLON

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf

52 rue du Port
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél : 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com



Délibération 2024_D032_GH

En l'an deux-mille vingt-quatre, le mardi 16 juillet 2024 à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance au 52 rue du Port à Beauvoir-sur-Mer sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves sur convocation du 10 juillet 2024.

Étaient présents : BILLON Jean-Yves, BRIAND Pascale, BUTON Didier, CARRARA Patricia, CAUDAL Claude, CHIFFOLEAU Stéphane, GILLET Patrick, GODEFROY Rosiane, LASSOUS Pascal, LAUNAY Véronique, MENUET Jean-Luc, PEROYS Bernard, PIPAUD Vincent, PIRAUD Laurent, ROUSSEAU Sébastien, SIGWALT Richard

Étaient représentés : CHARRIER Miguel par GODEFROY Rosiane, HUGUES Claire par CAUDAL Claude

Étaient excusés (titulaires) : GABORIT Fabien, GRALL Yoann, PARRAIS Philippe, PETRARU Cyril,

Étaient absents (titulaires) : BATARD Yves, COESLIER Catherine, DENIS Pascal, FERRER Jean-Bernard, GISBERT Thomas, GRONDIN Raoul

Elu secrétaire de séance : ROUSSEAU Sébastien

Nombre de délégués				
En exercice	Présents (titulaires et suppléants)	Excusés/Absents (titulaires)	Ayant donné pouvoir	Votants
24	16	12	2	18

OBJET :	GH – Gestion hydraulique du marais breton nord réalimenté et secteur de Machecoul : Renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel avec le SGLE
----------------	--

Le Président expose :

Avec la dissolution du Syndicat d'Aménagement Hydraulique (SAH) sud-Loire, les EPCI-fp, avec le transfert de la compétence « GEMA », ont mis à disposition des ouvrages hydrauliques aux syndicats mixtes fermés afin d'en assurer leur gestion.

Aussi de juillet 2023 à juin 2024, le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf (SMBB) et le Syndicat Mixte Grand Lieu-Estuaire (SGLE) ont mutualisé leurs moyens pour assurer la gestion hydraulique, avec la mise à disposition de leurs éclusiers et disposer d'un service d'astreinte (24h/24h) et du logiciel de télégestion/télésurveillance (topkapi).

Les deux comités consultatifs de gestion hydraulique, créés en 2023 sur Acheneau-Tenu et sur le Marais breton/Machecoul, ont fait le bilan de cette 1^{ère} année, et ont confirmé la nécessité de poursuivre cette mutualisation.

Aussi il est proposé de reconduire cette convention de mise à disposition des éclusiers entre le SGLE et le SMBB et ce jusqu'à fin 2026.

Pornic agglomération Pays de Retz est partie prenante de cette convention, en qualité de gestionnaire du système d'endiguement des Moutiers et du Port du Collet, et en conséquence des obligations de manœuvres à respecter en cas d'alerte.

Le Comité syndical,

Vu le projet de convention de mise à disposition de personnel pour la gestion hydraulique des ouvrages hydrauliques Acheneau-Tenu-Marais breton réalimenté entre SMBB, SGLE et Pornic aggro,

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de personnel pour la gestion des ouvrages hydrauliques, avec le Syndicat Mixte Grand Lieu-Estuaire (SGLE) et Pornic aggro Pays de Retz, pour une durée de 3 ans de 2024 à 2026 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré le jour, le mois, l'an ci-dessus,

Pour copie conforme

Au registre sont les signatures

Le Président du Syndicat Mixte
de la Baie de Bourgneuf,
Monsieur Jean-Yves BILLON

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
52 rue du Port
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél : 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com

